

# Panneaux interdits pour la cascade

## Plus de panneaux pour « Ranimons la cascade »

**Salles-la-Source.** La gendarmerie a exigé vendredi le retrait des panneaux placés en bord de routes par l'association • page 18

### société

# La gendarmerie exige le retrait des panneaux de Ranimons la cascade !

**SALLES-LA-SOURCE/**La gendarmerie de Marcillac a exigé, vendredi, le retrait des panneaux de Ranimons la Cascade ! que l'association avait installés depuis sept ans aux entrées de Salles-la-Source, sous peine de « lourdes sanctions ». Les autorités ont évoqué « le respect du Code de la route ». Le collectif qui risque une amende de 1 500 euros par panneau, crie à la censure et dénonce une « mesure répressive » : face aux pressions, celui-ci a affirmé que ses panneaux resteraient sur place. « On a l'impression qu'il y a une volonté politique qui touche du doigt là où ça ne va pas. L'État a accordé des passe-droits durant des années à la société et désormais, ils sont dans une position délicate, alors on nous fait taire », martèle Bernard Gauvain, président de l'association.

Dans un communiqué, l'association s'insurge : « Le gérant de la microcentrale qui assèche la cascade bénéficie d'inexplicables complexités jusque dans une administration qui a orchestré ce véritable fiasco dénoncé par les inspecteurs de la Mission Interministérielle chargée de faire la lumière sur cette affaire ».

Un arrêté préfectoral qui ordonnait la fermeture de la microcentrale a récemment été cassé en référé par la justice. « Probablement à court d'arguments, la partie adverse voudrait à présent nous faire taire. Alors que subsistent ces irrégularités que nous ne cessons de dénoncer, on vient nous chercher des noises pour deux ou trois panneaux », a ajouté l'association.



L'un de ses panneaux fait référence au slogan d'Emmanuel Macron : « La cascade en marche vers la mobilisation. / Photo DDM

Depuis près de sept ans, une vingtaine de ses membres se battent pour la préservation de la cascade de Salles-la-Source, une partie de celle-ci étant détournée par la falaise. Ils dénoncent ce qu'ils considèrent comme « la plus grande fraude de l'histoire de l'hydroélectricité en France », des irrégularités présumées sur les comptes de l'entreprise, des abus de biens sociaux et « une utilisation disproportionnée de sa production légalement autorisée ».

À la demande du préfet de l'Aveyron, une mission dépêchée par les Ministères de l'Environnement et de l'Economie avait conclu à un gigantesque « fiasco administratif », préconisant la fermeture de l'entreprise et le retour des biens à l'État. Alors que le préfet demandait en avril 2016, l'arrêt de la microcentrale dans les trois mois à venir, le tribunal administratif de Toulouse a finalement annulé la décision six mois plus tard.

Aurore Gros